



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mercredi 15 juin 2016 à 19 H 00
à Bussy en Othe, salle polyvalente

NOTE DE SYNTHÈSE

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 11 mai 2016

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien et à la transformation de la Communauté de Communes du Sénonais en Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, le PETR doit modifier ses statuts

2.2. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du contentieux nous opposant à la Société NOGUÈS

La communauté de commune a été destinataire d'une requête déposée devant le tribunal administratif de Dijon par la société NOGUES.

La dite société conteste le marché : « Travaux de construction d'une pépinière et d'une micro-crèche » l'attribution du lot 2 : Charpente métalliques à la société DL Atlantique.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à ester en justice et de désigner le cabinet SEBAN pour représenter la CCJ dans cette affaire.

2.3. Règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels (RAM) Kangourou (règlement joint)

Ce règlement d'intérieur a pour but :

- D'informer les parents et les assistant(es) Maternel(les) du fonctionnement du relais
- De fixer les règles qui permettent de maintenir une bonne qualité d'accueil.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter ce règlement.

3. FINANCES

3.1. Approbation des comptes de gestion 2015 (budget principal, budgets annexes ordures ménagères et piscine)

3.2. Approbation des comptes administratifs 2015 (budget principal, budgets annexes ordures ménagères et piscine) (documents joints)

3.3. Affectation des résultats 2015 (budget principal, budgets annexes ordures ménagères et piscine) (document joint)

3.4. Proposition d'achat de deux actions SIMAD (bailleur social jovinien)

Suite aux différents projets menés avec la collaboration de la SIMAD (rénovation urbaine etc...), il serait intéressant que la Communauté de Communes puisse avoir des actions dans cette SEM afin de prendre part aux conseils d'administration.

Il est proposé au conseil communautaire d'acheter 30 € l'action, soit une dépense de 60 €.

3.5. Révision des prix de vente des bacs roulants pour les ordures ménagères et les déchets recyclables

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil communautaire avait fixé les prix de vente des bacs roulants (bacs pour les ordures ménagères et pour les déchets recyclables).

Il est proposé de nouveaux tarifs comme suit :

Bacs 2 roues	Bacs non pucés TTC BACS JAUNES	Bacs pucés TTC BACS GRENAT
80 litres	26,00 €	28,00 €
120 litres	28,00 €	29,00 €
180 litres	35,00 €	37,00 €
240 litres	38,00 €	41,00 €
Fourniture d'une serrure pour bac 2 roues permettant l'ouverture automatique à la levée	19,00 €	

Bacs 4 roues	Bacs non pucés	Bacs pucés
660 litres	148,00 €	150,00 €
Fourniture d'une serrure pour bac 4 roues permettant l'ouverture automatique à la levée	19,00 €	

4. MARCHES PUBLICS

4.1. Marché : transport et traitement des ordures ménagères résiduelles

Les marchés relatifs à la gestion des déchets arrivant à terme, il a été nécessaire de faire une consultation.

Une procédure d'appel d'offre a été lancée le 29 mars 2016. Les candidats avaient jusqu'au 11 mai 2016 pour déposer leur offre.

La consultation se décompose en trois lots :

- Lot 1 : mise à disposition d'un quai de transfert
- Lot 2 : transport des déchets ménagers et assimilés du quai de transfert à l'exutoire
- Lot 3 : traitement des déchets ménagers et assimilés.

Trois candidats ont déposé une offre. Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par la commission d'appel d'offre le 10 juin 2016.

Le conseil communautaire attribuera chaque lot lors de sa séance du 15 juin prochain.

4.2. Marché : bureau d'études pour l'élaboration du PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la CCJ, il est apparu nécessaire de retenir un bureau d'étude.

Une procédure d'appel d'offre a été lancée le 23 mars 2016. Les candidats avaient jusqu'au 2 mai 2016 pour déposer leur offre.

Six offres ont été déposées dans les délais. L'ensemble des candidats ont été auditionnés les 23 et 24 mai derniers.

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par la commission d'appel d'offre le 10 juin 2016.

4.3. Avenant 2 au marché de « tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte »

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la communauté de communes du Joviniens a passé un appel d'offre ouvert en 2014 pour le tri et le conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte en porte à porte (AO2014/02).

Par délibération du 6 novembre 2014, le marché a été attribué à la **société SOREPAR**.

Le marché a été notifié le 29 décembre 2014 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible une fois pour une durée d'un an.

Le montant annuel du marché (tonnage effectif 2015) est de 390 807 € HT.

Le présent avenant concerne le passage à l'**extension de consignes de tri**, contexte exceptionnel organisé au niveau national par un organisme agréé par le ministère de l'environnement : Eco-Emballages.

En effet, dans le cadre de la seconde phase d'expérimentation des consignes de tri élargi à l'ensemble des emballages en plastique, Eco-Emballages a retenu le projet de territoire cohérent autour du centre de tri de SOREPAR situé à Ormoy et des collectivités parties-prenantes dont la CCJ.

A l'issue des travaux de modernisation du centre de tri d'Ormoy qui seront engagés par le titulaire en vue d'une mise en service prévisionnelle au 15 juin 2016, le titulaire s'engage à trier les différents flux dans les conditions prescrites par l'avenant au contrat pour l'action et la performance.

A ce titre le centre de tri du titulaire produira des flux mixte en sortie, c'est-à-dire que les pots et barquettes issus des nouvelles consignes seront mélangés selon leur nature de matériau avec les catégories existantes de bouteilles et flacons. De plus les films et sacs feront l'objet d'un nouveau tri séparé.

La CCJ informe son repreneur de plastiques que les produits triés seront, à compter du 15 juin 2016, aux nouveaux standards expérimentaux et qu'ils seront exceptionnellement (pendant les 2,5 mois de travaux prévus à Sorepar) à charger au centre de tri COVED sis à Aspach-le-Haut.

Le bordereau des prix unitaires de traitement de la tonne est majoré de **41.68 €** afin d'intégrer les investissements liés à la modernisation des équipements. Les nouveaux prix de base du contrat sont en € HT :

Prestation	Unité	Prix initiaux	Prix après avenant
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement, évacuation et traitement des flux « emballages » et papier en mélange si le taux de refus est >10%	Tonne triée sortante	144 €	185.68 €
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement, évacuation et traitement des flux « emballages » et papier en mélange si le taux de refus est <10%	Tonnes triée sortante	140 €	181.68 €

Les autres lignes du bordereau des prix demeurent inchangées.

Le montant initial du marché (tonnage effectif 2015) est de **390 807 € HT**.

L'avenant s'élève à **46 650.34 € HT** et introduit un écart de **+11.93 %**

Le nouveau montant du marché public est de **437 457.34 € HT**

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1. Signature de la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la politique territoriale : territoire qualifié de « vulnérable » : 2015 à 2017 (convention jointe)

Il est proposé de signer la convention précitée entre l'Etat représenté par la Région, la ville de Joigny et la CCJ.

Des aides de l'Etat sont allouées pour les objectifs suivants :

- . favoriser l'attractivité des quartiers de la politique de la ville et améliorer le cadre de vie et l'accès à l'emploi de leurs habitants
- . retrouver l'attractivité économique, commerciale et résidentielle pour un développement durable, en particulier en offrant la capacité de rebond aux territoires vulnérables ou hyper-ruraux
- . organiser un réseau territorial multipolaire
- . requalifier et réaménager les principaux sites culturels.

Le territoire du Jovinien a choisi d'orienter sa stratégie sur les axes suivants :

- . permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et la formation et, favoriser la création d'entreprises,
- . optimiser le développement économique dans tous les quartiers,
- . mener une politique de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Recrutement emplois saisonniers - été 2016

La communauté de communes du Jovinien a besoin de jeunes pour les services suivants :

- . piscine (tenue des vestiaires homme et femmes, entretien des locaux) : 12 jeunes (par tranche de 15 jours)
- . service collecte (collecter les poubelles) : 4 jeunes (par tranche de 15 jours)
- . enquête de proximité en vue de la mise en place de la redevance incitative
 - . 4 jeunes pour le mois de juillet (2 équipes de deux jeunes)
 - . 2 jeunes pour le mois d'août (1 équipe de 2 jeunes)

7. QUESTIONS DIVERSES

8. COMMUNICATIONS